

Communiqué du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques 16 janvier 2008.

Ventes aux enchères publiques sur Internet: condamnation des sociétés Dovebid Inc. et Dovebid Trading France au profit du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

- Le tribunal correctionnel de Nanterre, par jugement du 10 janvier 2008, a déclaré les sociétés Dovebid Inc. et Dovebid Trading France responsables d'avoir organisées une vente aux enchères publiques sur le net sans disposer de l'agrément auprès du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques prévu par la loi du 10 juillet 2000 et les a condamnées respectivement à 100.000 et 50.000 euros d'amende.
- L'autorité de régulation, qui s'est constituée partie civile, a obtenu réparation de son préjudice moral à hauteur de l'euro symbolique qu'elle réclamait.
- Les sociétés Dovebid Inc. et Dovebid Trading France disposent d'un délai de 10 jours à compter du jugement pour faire appel.

Le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation, a été institué par la loi 2000-642 du 10 juillet 2000 et le décret d'application du 19 juillet 2001, ouvrant le marché français des ventes publiques à la concurrence. Il est aujourd'hui prévu à l'article L321-18 du code de commerce. Doté de la personnalité morale, le Conseil est chargé : d'agrèer les sociétés de ventes volontaires et les experts, enregistrer les déclarations des ressortissants des Etats membres, sanctionner les manquements aux lois, règlements et obligations professionnelles, publier un rapport annuel d'activité destiné aux pouvoirs publics et aux intervenants du marché. Il assure l'organisation de la formation professionnelle en vue de l'obtention de la qualification requise pour diriger les ventes volontaires. Le Conseil est composé de 11 membres nommés pour 4 ans par le Garde des sceaux, ministre de la Justice. Sa composition a été renouvelée par arrêté ministériel du 30 mai 2005. Le Conseil, qui élit son président, est présidé par Christian Giacomotto.

Contact presse Conseil des ventes : **Ariane CHAUSSON**
a.chausson@conseildesventes.fr
tel/ 01.53.45.85.45 - fax/ 01.53.45.89.20
portable/06.07.28.52.07